

**PRÉAVIS N°: 42/19**

**OBJET DU PRÉAVIS: Signature d'un bail à ferme pour la gestion des forêts communales (intégration 3) avec le Groupement forestier Broye-Jorat (GFBJ) et demande d'un crédit de CHF 118'400.- pour l'augmentation de la participation au fonds de roulement du GFBJ**

**CONSEIL COMMUNAL DU 8 OCTOBRE 2019**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les membres de la COGEFIN se sont réunis le mardi 17 septembre à la salle de Mazan pour discuter de ce préavis et le mardi 24 septembre à la salle de Mazan pour valider le rapport ci-présent.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis. Elle ne se prononce par contre pas sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Après discussion, la COGEFIN retient que l'acceptation de ce préavis permettra de réduire les coûts liés au service des forêts, et cela grâce à une rationalisation du travail de ce dernier.

Il faut toutefois noter que comme marqué dans le préavis « Budget et impacts sur les finances communales », certains travaux qui étaient autrefois assurés par le service des forêts pour d'autres services devront éventuellement être confié à d'autres services, ce qui pourrait légèrement fausser l'estimation fournie dans le préavis pour le budget 2020.

Au vu des points abordés plus haut, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 42/19 ;
  - ouï le rapport de la COGEFIN;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. autorise la Municipalité à signer un contrat de bail à ferme avec le Groupement forestier Broye-Jorat (GFBJ), d'une durée de six ans, renouvelable,**
  - 2. autorise la Municipalité à participer au capital du GFBJ par un versement unique ou en cinq annuités de CHF 118'400.-, selon les possibilités du ménage communal,**
  - 3. autorise la Municipalité à affecter le compte du bilan 9280.08 aux " travaux d'entretien de chemin forestiers et place de stockage pour le bois ".**

Le rapporteur pour la COGEFIN

Pierrick Muller

Membres de la COGEFIN présent-e-s lors de la séance du 24 septembre 2019: Mme Céline Ombelli, MM. Simon Benjamin, Serge Demierre, Daniel Goy, Jakup Isufi, Michel Lohner, Pierrick Muller, Michel Piguet

Excusée : Mme Sophie Demierre

Moudon, le 24 septembre 2019